

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 10/04/2019 - 16:52

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Service juridique et des achats - Musée du quai Branly Jacques Chirac , 75007 Paris

Objet du marché : Marché de prestation de service pour la scénographie de deux expositions temporaires mezzanine Est du musée : « Tsantsas » et « La Part de l'ombre » du 24 novembre 2020 au 28 mars 2021.

Durée du marché : Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au démontage de la d exposition "La part de l'ombre" au printemps 2021.

Nombre et consistance des lots : La présente consultation n'est pas allotie.

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte, article R2123-1 3° du Code de la commande public (services sociaux et autres services spécifiques)

Date limite : Date limite de réception des offres : 30/04/19 à 17h00

Renseignements divers : FORME

Le marché est un marché ordinaire (ni à bons de commande, ni à tranches, ni alloti, ni avec clause de reconduction, ni avec des variantes obligatoires et facultatives). Il est mono attributaire.

Pour information, et à titre indicatif, l'enveloppe financière prévisionnelle accordée aux travaux de l'expositi de 100 000 euros TTC.

DUREE

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au démontage complet des deux expositio printemps 2021.

QUESTIONS

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard jours calendaires avant la date limite de remise des offres (délai compté à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée).

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par é la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) ou par courriel à l'adress marches-publics@quaibrantly.fr en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répon plus tard trois (3) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone

MODIFICATIONS

L'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tar (3) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au d de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever au réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disp précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

CONNAISSANCE OU VISITE DU SITE OBLIGATOIRE

La connaissance du site de la mezzanine Est est obligatoire pour les candidats n'ayant jamais réalisé de vi

de conception scénographique sur ce site, sous peine de rejet de l'offre.

Une première visite groupée de la mezzanine Est sera organisée le vendredi 12 avril à 14h30. Le point de vous est fixé à l'accueil du musée du quai Branly-Jacques Chirac au 222 rue de l'Université 75007 Paris. Les candidats devront confirmer leur présence en temps utiles pour l'organisation de la visite par e-mail à Marie ORMEVIL (marie.ormevil@quaibrany.fr).

Cette visite a pour objectif de permettre aux candidats d'appréhender l'espace et de prendre connaissance du fonctionnement notamment en termes de flux pour la mise en exécution du projet en phase travaux (chemin d'approvisionnement, etc.)

Il sera délivré aux candidats ayant participé à cette visite un « certificat de visite » qu'ils devront joindre à leur offre. Le candidat reconnaît avoir apprécié du fait de cette visite toutes les difficultés inhérentes au site existant. D'autres visites groupées seront susceptibles d'être organisées. Les visites sont possibles jusqu'à trois (3) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les candidats ayant déjà réalisé une conception scénographique ou une visite sur le site de la mezzanine Est devront fournir une attestation indiquant qu'ils ont déjà visité et/ou travaillé sur cet espace, en indiquant dans le cadre de quel projet et reconnaissant avoir apprécié toutes les difficultés inhérentes au site existant.

NEGOCIATION

L'Etablissement public du musée du quai Branly-Jacques Chirac négociera avec le ou les candidats les moins classés.

Le(s) candidat(s) invité(s) à négocier devront fournir une esquisse et des préconisations environnementales. Avant la remise des esquisses, les expositions seront présentées au(x) candidat(s) par les commissaires ou un autre représentant du musée du quai Branly - Jacques Chirac. La présentation des esquisses par le candidat aura lieu lors d'un entretien.

VARIANTES

Le marché ne comprend aucune variante obligatoire (anciennement options) au sens du droit interne de la commande publique.

Les variantes facultatives ne sont pas autorisées dans le cadre de la présente consultation.

PRIME

Une prime de 1 500 euro(s) TTC pour les deux esquisses sera attribuée aux candidats ayant remis une esquisse par exposition lors des négociations et qui n'auraient pas été retenus à l'issue des négociations. Le pouvoir adjudicateur peut refuser l'octroi de cette prime si le dossier remis par le candidat ne le justifie pas.

JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché : références, qualifications professionnelles
- Adéquation des capacités techniques à l'objet du marché : moyens matériels et humains.
- Adéquation des capacités financières à l'objet du marché : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

JUGEMENT DES OFFRES

L'analyse se fera en deux phases (avant et après négociation) et sur la base des critères d'attribution suivants :
5.2.1 Critères de sélection avant négociation

Critère n°1 : Valeur technique (noté sur 70 points/100) appréciée sur la base du book du candidat et des exemples de réalisations qu'il signale comme pertinents pour les enjeux environnementaux :

- Sous-critère 1 : Projets (notés sur 40 points/70) : Qualité et pertinence des projets fournis par le candidat. Les projets doivent démontrer une compréhension de l'espace, des propos et des enjeux des expositions mises en espace.
- Sous-critère 2 : Equipe (notée sur 15 points/70) : Composition et compétences de l'équipe. Attentes minimales : 1 scénographe-architecte, 1 graphiste et 1 concepteur lumière.
- Sous-critère 3 : Développement durable (noté sur 15 points/70) : Approche et compréhension des principes des enjeux d'écoconception des projets.

Critère n°2 : Prix : noté sur 30 points/100

Note = (montant total forfaitaire des deux expositions le plus bas) x 30 / (montant total forfaitaire des deux expositions, proposé par le candidat analysé).

La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points. A l'issue de cette première analyse, le ou

candidats le(s) mieux classé(s) sera (seront) invité(s) à négocier.
Critères de sélection après négociation

Le ou les candidats invité(s) à négocier devra (devront) fournir :

- Une esquisse par projet dont le détail est fourni à l'annexe 1 du CCP n°2698 « Programmes scénographiques des expositions ».
- Une note environnementale détaillant son approche et démontrant sa compréhension des principes et de enjeux d'écoconception de l'exposition, notamment l'optimisation du construit.
- Une première estimation prévisionnelle des coûts travaux décomposée par lots et par exposition.
- Le cas échéant (en cas de modification de prix), le ou les candidat(s) devra (devront) fournir également un nouvel acte d'engagement accompagné de son annexe 1 : décomposition du forfait de rémunération et la répartition des honoraires entre les cotraitants, complétés datés et signés ;

Une seconde analyse sera effectuée afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des mêmes critères de sélection :

Critère n°1 : Valeur technique (noté sur 70 points/100) appréciée sur la base des deux esquisses dont le détail est fourni à l'annexe 1 du CCP « Programmes scénographiques des expositions », notamment sur la base de l'optimisation du construit et sur la base de la note environnementale :

- Sous-critère 1 : Projets (notés sur 40 points/70) : Qualité et pertinence des projets fournis par le candidat. Les projets doivent démontrer une compréhension de l'espace, des propos et des enjeux des expositions mises en espace.
- Sous-critère 2 : Equipe (notée sur 15 points/70) : Composition et compétences de l'équipe. Attentes minimales : 1 scénographe-architecte, 1 graphiste et 1 concepteur lumière.
- Sous-critère 3 : Développement durable (noté sur 15 points/70) : Approche et compréhension des principes et enjeux d'écoconception des projets.

Critère n°2 : Prix : noté sur 30 points/100

Note = (montant total forfaitaire des deux expositions le plus bas) x 30 / (montant total forfaitaire des deux expositions, proposé par le candidat analysé).

La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points. Le candidat ayant obtenu la meilleure note globale est retenu.

Adresse Internet du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=424538&orgAcron>

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3380531**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Marchés Online Publication intégrale

Département : 75 - Paris

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

-

Adresse d'expédition :

-
